

INTRODUCTION

L'amour de la servitude chez certains économistes, ou comment la politique économique peut tuer la démocratie

« L'insurrection n'est pas un état normal ; elle doit être pourtant l'état permanent d'une république. »

Sade,
Français, encore un effort pour être républicain.

Économistes, encore un effort pour être républicains ! Cette exhortation concluait un précédent ouvrage ; je la place ici en exorde.

Un économiste cesse d'être républicain quand il cherche à imposer une représentation de l'ordre social non à travers sa participation au débat démocratique mais par sa prétention à détenir les lois naturelles de l'organisation des sociétés humaines. Vouloir substituer l'expertise au choix politique, ce qu'il faut bien appeler ici l'expertisme, telle est la dérive que porte une certaine conception de l'économie.

Dire cela ne signifie pas que l'expertise ne soit en certains points nécessaire et légitime. Ce qui est dangereux et critiquable c'est la substitution de l'expertise au débat politique au nom d'une vision totalisante de la science économique ; c'est la fraude qui consiste à faire passer pour résultats scientifiques ce qui n'est le plus souvent qu'une reformulation de vieux arguments idéologiques et métaphysiques. C'est aussi,

hélas, la transformation du discours sur la politique économique en une succession d'arguments antipolitiques et antidémocratiques.

*Apothéose de la politique économique
et mort de la politique*

Pourtant, la politique économique s'est affirmée puis imposée comme une forme majeure de l'action politique. Cela se vérifie que l'on regarde à l'échelle nationale ou internationale. Peut-être est-ce à cette échelle d'ailleurs, celle des grandes organisations comme le FMI, la Banque mondiale ou l'OMC que s'affirme de la manière la plus voyante cette évolution. Nous sommes confrontés à la double tendance qui voit l'économie s'imposer comme forme privilégiée de l'action politique tout en se dépolitisant et se réduisant à une technique. Les grandes conférences internationales, qui scandent désormais la vie des nations, portent de moins en moins sur des enjeux géostratégiques ou de désarmement, explicitement du moins.

On peut légitimement se demander si ce ne sont pourtant pas de tels enjeux qui constituent l'arrière-fond réel des négociations économiques, monétaires ou commerciales. La Grande-Bretagne l'avait bien démontré au XIX^e siècle ; le discours du libre-échange n'est nullement incompatible avec l'ambition ou la pratique impériale. La canonnière précède et accompagne le marchand.

Présenter alors la substitution des logiques économiques et commerciales à la logique politique comme un progrès, ou une tendance naturelle, relèverait d'un coupable aveuglement. Il est pourtant largement partagé, en particulier chez de nombreux économistes, ou publicistes se prétendant tels.

Économiste, qui t'a fait roi ?

Confortablement installés dans le fauteuil du conseiller du Prince, les économistes ont pénétré les rouages des appareils de décision. C'est vrai à l'échelle des États comme à celle des grandes organisations internationales. Ils sont ainsi de plus en plus portés à intervenir sur l'ensemble des problèmes sociaux et politiques. Ils interviennent aujourd'hui dans des domaines qui vont de la macroéconomie à l'analyse des comportements familiaux et du crime, au nom d'une nouvelle autorité. Ce n'est pas en citoyens qu'ils parlent, mais en scientifiques ; telle est aujourd'hui la base de leur crédibilité. Ils mènent le combat du savant contre le politique.

Leur crédibilité scientifique est pourtant loin d'être indiscutable, ou indiscutée. Il y a de sérieuses raisons à cela, qui furent exposées dans un ouvrage récent¹. La manière même dont une majorité de la profession comprend l'objet de ses travaux et ses méthodes est ouvertement contestée. Cette contestation est aujourd'hui devenue un véritable mouvement international, sous le nom d'*économie post-autistique*². Pour légitime et nécessaire que soit cette contestation, elle laisse cependant dans l'ombre un point essentiel : la pensée politique *spontanée* des économistes du courant dominant.

L'économie ne serait pas la discipline normative et prescriptive qu'elle est, les économistes seraient-ils restés dans leurs bureaux et leurs salles de cours, cette question n'aurait que peu d'intérêt. Mais, quand on confie à des économistes, ou simplement au raisonnement économique, le soin de guider des décisions dont l'ampleur et les conséquences dépassent de loin l'économie, cette question devient légitime.

1. Voir J. Sapir, *Les Trous noirs de la science économique*, Albin Michel, 2000.

2. Dont on peut suivre le développement sur le site internet : <http://www.paecon.net/>

Quand l'économie se voit progressivement transformée en un système technique dont les termes dans lesquels les choix sont présentés ne seraient plus accessibles au simple citoyen, cette question devient impérative. Elle est même centrale pour comprendre l'évolution de la démocratie dans nos pays.

La formule, souvent employée par Margaret Thatcher, selon laquelle « il n'y a pas d'alternative » (comprendre : pas d'alternative aux politiques libérales...) est un mensonge quand elle est proférée par un économiste depuis sa position d'expert. C'est une forfaiture quand elle est prononcée par un homme politique.

Le terme de pensée politique spontanée est employé à dessein. L'objet ici est bien d'interroger la conception de l'ordre social et politique qui découle *spontanément* de certaines conceptions de l'ordre économique. Ce que l'on veut mettre en lumière c'est le lien qui unit des hypothèses du raisonnement économique orthodoxe aux conséquences politiques des prescriptions qui en découlent. Voici pourquoi la question de la pensée politique spontanée de certains économistes mérite analyse. C'est un travail de salubrité publique. Cette pensée spontanée porte en elle les figures de la dépolitisation de la politique économique, de la naturalisation de l'économie, de la substitution des choix techniques aux choix démocratiques. Elle conduit, en pente douce, par glissements successifs, à la tyrannie.

Économie, droit et politique

Ce livre se situe à un double croisement. Il s'interroge sur les pratiques et les discours des économistes à travers des problèmes précis de politique économique : ceux issus de la transition en Russie et ceux naissant des effets de la globalisation marchande et financière dans notre pays.

Le terme d'institution revient de manière récurrente dans le discours savant tout comme dans le discours de vulgarisa-

tion, dans la théorie comme dans les prescriptions. Les économistes redécouvrent aussi l'importance du droit et des conditions de prise de la décision, ce que l'on appelle la gouvernance. Ce n'est pourtant pas à n'importe quel droit que les économistes du courant dominant se réfèrent. C'est un droit se réduisant au primat des formes légales. Cela, on le montrera dans ce livre, revient à concevoir les lois à l'égal des contrats parfaits et complets de la théorie néoclassique. C'est au moment où ils croient renier certaines hypothèses irréalistes en économie que ces économistes ne font que les réintroduire dans leurs conceptions de la loi et du droit. Retour du refoulé ?

Ici se situe le second croisement. Cet ouvrage prend au sérieux la question du droit et des origines des lois. Il propose une critique des conceptions véhiculées par les économistes qui servent de justification à leur discours politique spontané. Cette critique sera menée à partir des acquis réalistes dans la théorie économique de ces dernières années. Même au sein de la théorie de l'équilibre, il a été admis que les contrats ne pouvaient être parfaits ou complets. Tel est, entre autres, l'apport des trois économistes, Stiglitz, Akerlof et Spence, distingués par le prix Nobel en 2001.

Mais ce qui est vrai pour les contrats l'est aussi pour les lois. L'information ou, plus rigoureusement, les capacités cognitives ne peuvent être limitées en économie et parfaites en droit. Si les lois sont incomplètes et imparfaites, elles sont contestables. Elles ne peuvent donc pas n'avoir d'autre référence qu'elles-mêmes. Ceci institue comme problème central la question de la légitimité de la législation et du législateur.

*Dépolitisation de la politique économique
et naturalisation de l'économie*

Est donc en cause ici la tentative de dépolitiser la politique économique, après avoir naturalisé l'économie et réduit le

droit au statut de simple technique. Ce projet s'incarne sous plusieurs formes du discours normatif et prescriptif dominant. On le retrouve dans une apologie sans bornes ni limites des agences de régulation dites indépendantes, au niveau national ou international. Il aboutit au discours lénifiant qui accompagne ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui la mondialisation.

Cette tentative repose sur un grand mythe fondateur, celui d'une hypothétique constitution économique. Le thème fut véhiculé à l'origine par Hayek et ses disciples. Il semble devenir aujourd'hui incontournable, y compris pour des économistes qui se situent pourtant au sein d'un cadre théorique à l'opposé de celui de Hayek. Il est à l'œuvre dans le traité de Maastricht en 1992 comme dans le Pacte de stabilité d'Amsterdam. Il est aussi au cœur des accords de Marrakech qui ont donné naissance à l'OMC.

Le but visé est simple, même s'il est extrême : retirer au pouvoir politique, en particulier s'il est démocratique, la maîtrise de la politique économique. Un tel projet implique cependant la naturalisation de l'économie, sa réduction non à un ensemble de relations humaines mais à la mise en œuvre de lois immanentes. Alors, ceux qui pourraient prétendre dominer de telles lois pourraient aussi prétendre dominer les hommes. On aboutit rapidement au fantasme du social réduit à une grande mécanique dont la conduite et l'entretien devraient être laissés à des ingénieurs. Ce projet est fallacieux ; il est aussi dangereux.

La réduction du droit à une simple technique, ce que font les économistes du courant dominant, provoque alors une torsion idéologique majeure. Il n'est pas sûr que les économistes qui la défendent en aient conscience. Cette torsion compromet gravement l'idée même de démocratie. Accepter cette torsion sans protester reviendrait à capituler devant la pensée réactionnaire la plus traditionnelle.

Une analyse des critiques formulées à l'encontre de la démocratie par Carl Schmitt, grand juriste mais aussi et sur-

INTRODUCTION

tout grand adversaire de la démocratie, le montre. Que Hayek à la fin de sa vie ait convergé vers des positions proches de Schmitt, et ce en dépit de leur opposition radicale dans les années trente, est instructif. Dépolitiser la décision économique revient un jour ou l'autre à attaquer le principe même de la démocratie : la souveraineté du peuple.

Il est faux, comme le soutient Alain Minc, de prétendre que marchés et droit pourraient spontanément se développer comme des jumeaux¹. C'est tout simplement absurde. Il ne saurait y avoir de légalité, et donc de droit, sans l'existence préalable de principes de légitimité, ou alors il faudrait démontrer que le législateur initial a pu tout penser et tout prévoir avant même que d'écrire la première loi. La légalité sans légitimité nous renvoie directement à Dieu. Est-ce donc cela la modernité de cette « mondialisation heureuse » ?

Il n'est donc pas de droit démocratique sans un espace de souveraineté ni un souverain. Or, à l'échelle internationale, le droit auquel se réfère Minc devrait se construire hors de toute relation avec ce qui reste aujourd'hui la seule structure susceptible de représenter une souveraineté internationale collective, les Nations unies.

Un droit qui confondrait légalité et légitimité et par là nierait la pertinence de cette dernière, parce qu'il rendrait impossible de rendre compte de la tyrannie, ne pourrait être qu'instrument d'asservissement.

Misère de la politique économique actuelle. Un premier chapitre décrit ce que signifie la combinaison de l'impuissance et de la compassion qui s'est étalée sous certaines plumes lors de la crise sociale provoquée par les plans de licenciement du printemps 2001. À travers le dramatique exemple de la transition en Russie, on montre aussi ce que

1. A. Minc, « Mondialisation heureuse. Je persiste et signe », *Le Monde*, 17 août 2001.

peuvent signifier dans la réalité certains comportements d'économistes. Le deuxième chapitre nous conduit de Seattle à Gênes, de Moscou à Paris, sur les traces des représentations et des théorisations dominantes de cette politique économique. On peut alors s'attaquer aux mythes de la politique économique contemporaine, et en particulier à ces trois thèmes que sont l'absolutisation du libre-échange, la fascination pour la globalisation marchande et la défense d'institutions indépendantes où se construit la domination de l'expert contre le citoyen, qu'elles soient internationales ou nationales.

La seconde partie analyse cette pente douce vers la servitude sur laquelle des économistes nous entraînent ; elle montre aussi comment n'y point succomber.

Le troisième chapitre analyse la haine, consciente ou inconsciente, de certains économistes pour la politique. Il s'agit de montrer comment l'aversion de la démocratie se construit par la réduction du champ public à l'opposition entre technique et éthique. Cela conduit à examiner au quatrième chapitre les impasses du légalisme et d'une vision contractuelle de la loi. Il en découle l'impérative nécessité de penser la centralité de la légitimité et de la souveraineté pour démonter le processus de naturalisation de l'économie.

Le cinquième chapitre revient sur la question des principes du droit qui devraient guider une société démocratique dans la réglementation d'une économie caractérisée par la décentralisation et l'interdépendance des agents. Il montre comment et pourquoi l'élaboration de la notion d'ordre démocratique permet de retrouver une pensée de l'action en société. L'ordre démocratique, notion construite au confluent d'une analyse réaliste du droit et de l'économie, permet alors de rejeter dos à dos l'apologie du pouvoir en place ou l'impuissante rébellion éthique. Il permet de réaffirmer la nécessité de l'acte politique et de dire non à Créon comme à Antigone.

INTRODUCTION

Le sixième chapitre explore alors les limites des conceptions du « capitalisme régulé » et propose quelques pistes pour sortir l'économie de sa crise et les économistes de leur enfermement.